

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE
ARRONDISSEMENT DE TULLE - CANTON DE NAVES
COMMUNE DE CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-sept, le onze avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. LABBAT Jean-François, Maire, comme suite à convocation en date du 31 mars 2017.

Présents : Mrs JF. LABBAT, J. FAURIE, D. ALVES, D. COMBES, D. GAUDEMER, M. MARTINIE et Mmes C. MONS, D. RIQUET, MP. BARBAZANGE, C. DUBECH, M. DUMOND, N. PESCHEL, A. SOULARUE.

Absents : C. CHAZALNOEL a donné procuration à C. DUBECH

JP. VIALANEIX

Mme BARBAZANGE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, avec 11 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme DUBECH, Mme DUMOND et M. FAURIE, en tant que représentants d'associations), donne son accord pour les participations suivantes :

	2017	Subvention exceptionnelle 2017	Total 2017
ASVC	1 400.00 €		1 400.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	120.00 €		120.00 €
JSP	300.00 €		300.00 €
Association Histoire et Patrimoine de Corrèze et de ses environs	200.00 €		200.00 €
Bibliothèque Centrale de Prêt	65.00 €		65.00 €
Club Sports et Culture	1 300.00 €		1 300.00 €
Collège Sport	500.00 €		500.00 €
Comice Agricole Cantonal	200.00 €		200.00 €
Comité Foire Primée Veaux de Lait	650.00 €		650.00 €
Association Parents Elèves Ecole Maternelle et Ecole Elémentaire	650.00 €		650.00 €
Coopérative Scolaire école Elémentaire	250.00 €		250.00 €
Corrèze Animation	650.00 €		650.00 €
C.C.J.A.	130.00 €		130.00 €
FNACA	100.00 €		100.00 €
Foyer Socio-éducatif Collège	400.00 €		400.00 €
Gymnastique Volontaire Adultes	200.00 €		200.00 €
JMF	170.00 €		170.00 €
Le Fusil Corrèzien	215.00 €		215.00 €

	2017	Subvention exceptionnelle 2017	Total 2017
Lemouzi	33.00 €		33.00 €
Les Bouleaux d'Argent	200.00 €		200.00 €
Les Donneurs de Sang	250.00 €		250.00 €
Prévention routière	25.00 €		25.00 €
Œuvre des Pupilles des Sapeurs Pompiers	82.00 €		82.00 €
Coopérative Scolaire école Maternelle	250.00 €		250.00 €
DDEN	20.00 €		20.00 €
Les Chemins de la Porte Margot	200.00 €	400.00 €	600.00 €
Les Restos du Cœur	200.00 €		200.00 €
Total	8 760.00 €	400.00 €	9 160.00 €

2. COTISATIONS 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents donne son accord pour les participations suivantes :

- A.D.I.L. : 75 €
- Association des Maires de la Corrèze : 330.50 €
- Fédération Régionale de l'Hôtellerie de Plein Air : 100 €
- Instance de Coordination Gériatrique : 3 650.85 € (3.15 € x 1 159 hab)
- Gîtes de France : 206 €
- SPA : 1 304.02 €
- PNR de Millevaches en Limousin : 2 256.00 €
- Corrèze Ingénierie : 805.68 €
- Office de Tourisme Intercommunal : 80 €
- Les Môm'édières : 200.00 €
- CPIE de la Corrèze : 50.00 €
- Centre Régional du Livre : 30 €
- La Voie de Rocamadour en Limousin et Haut-Quercy : 30 €
- Fondation du Patrimoine : 120 €

Certaines cotisations pourront faire l'objet d'un versement en plusieurs acomptes.

3. VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES 2017

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'état de notification des taux d'imposition 2016. Il propose de laisser les mêmes taux que 2016.

	Taux Commune 2016	Taux Commune 2017 proposés
Taxe Habitation	6.35 %	6.35 %
Foncier Bâti	10.44 %	10.44 %
Foncier Non Bâti	52 %	52 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de valider le tableau des taux ci-dessus. Les trois taux restent donc les suivants pour 2017 :

- Taxe d'Habitation : 6.35 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 10.44 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 52.00 %

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LABBAT, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Lotissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :		
	Dépenses	64 915.01 €
	Recettes	64 915.01 €
Section d'investissement :		
	Dépenses	64 905.01 €
	Recettes	64 905.01 €

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF CIMETIERE 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LABBAT, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 du Cimetière qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :		
	Dépenses	9 703.15 €
	Recettes	9 703.15 €
Section d'investissement :		
	Dépenses	27 342.59 €
	Recettes	27 342.59 €

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF CAMPING 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LABBAT, adopte à l'unanimité, le Budget Primitif 2017 du Camping qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :		
	Dépenses	27 961.75 €
	Recettes	27 961.75 €
Section d'investissement :		
	Dépenses	53 332.33€
	Recettes	53 332.33 €

7. VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LABBAT, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 des services de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :		
	Dépenses	221 772.16 €
	Recettes	221 772.16 €
Section d'investissement :		
	Dépenses	455 118.27 €
	Recettes	455 118.27 €

Monsieur le Maire informe que l'assainissement sera repris par Tulle Agglo au 1^{er} janvier 2018.

8. VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LABBAT, adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2017 des services de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	177 355.75 €
Recettes	177 355.75 €

Section d'investissement :

Dépenses	206 167.72 €
Recettes	206 167.72 €

9. VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LABBAT, adopte avec 13 voix POUR et 1 voix CONTRE (M. MARTINIE), le Budget Primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	1 294 979.68 €
Recettes	1 294 979.68 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 169 438.24 €
Recettes	1 169 438.24 €

Monsieur MARTINIE estime que le coût de la rénovation de l'ancien bâtiment administratif GMC est beaucoup trop important. Il aurait préféré que des travaux soient prévus pour la salle polyvalente qui est très froide en hiver.

Monsieur le Maire répond qu'il y a des choix à faire et que la rénovation de la salle polyvalente est un vrai sujet, qu'il ne s'agit pas de faire des travaux de « rustine ». La mairie et la salle polyvalente doivent susciter de vraies questions et de vrais projets. Le système de chauffage de la salle polyvalente sera réparé si celui-ci ne fonctionne pas correctement. Monsieur le Maire évoque les portes d'entrée de la salle polyvalente qui mériteraient d'être changées. Toutefois, le coût estimé est élevé et l'opération ne serait pas subventionnée car il y a actuellement trop de projets qui le sont déjà, avec notamment l'agenda accessibilité.

Monsieur MARTINIE souhaite que les portes puissent au moins être isolées en régie et que les trappes à fumée situées au-dessus de la scène soient condamnées.

Monsieur MARTINIE regrette que la révision du PLU ne soit pas programmée.

Monsieur le Maire répond que la révision du PLU entraînerait l'élaboration du PLUI. En ce qui concerne l'EHPAD, cela a été possible car projet d'intérêt général.

Monsieur MARTINIE ajoute que le PLU est un document qu'il faut faire vivre.

Monsieur le Maire répond qu'il partage cet avis mais qu'il faudrait pouvoir le faire sans déclencher le PLUI. Il ajoute qu'il n'est pas possible de faire une révision du PLU à la demande.

Monsieur MARTINIE souhaite que tout soit fait pour « conserver » les jeunes qui souhaitent s'installer à CORREZE.

Monsieur le Maire répond qu'il souhaite créer un lotissement.

Monsieur MARTINIE évoque les lots invendus du lotissement actuel.

Monsieur le Maire répond qu'il va voir ce qui peut juridiquement être fait avec ces terrains.

Monsieur MARTINIE demande s'il y a des pistes sur le devenir du bâtiment actuel de l'EHPAD. Il aurait préféré que des emplois soient créés à l'EHPAD.

Madame SOULARUE souhaite connaître la façon dont sera géré ce bâtiment et quel coût il aura.

Monsieur le Maire rappelle les gros problèmes de vétusté, de sécurité ainsi que le manque de commodités du bâtiment actuel. Le prochain EPHAD sera conforme et pourra accueillir les résidents dans de bonnes conditions de sécurité et de confort, et à défaut de créer des emplois, en les conservant.

Pour le moment, aucun projet n'est en cours concernant le bâtiment actuel de l'EHPAD.

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS - Suppression de postes et mise à jour

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 avril 2016,

Considérant la réforme des parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des emplois, avec :

- la suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe,
- la suppression du poste de Technicien,
- la suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet,
- la suppression du poste d'Adjoint Technique à temps non complet 13h48,
- la mise à jour des grades suite à la réforme des Parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le tableau des emplois suivant, à compter du 1^{er} avril 2017.

Le tableau des effectifs est ainsi mis à jour à compter du 1^{er} avril 2017 :

Filière Administrative :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire
Adjoint Administratif	1	35h
Rédacteur	1	35h

Filière Technique :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire
Adjoint Technique	5	35h
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	3	35h

Filière Médico-Sociale :

Grade	Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire
Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles	1	32h43
2 ^{ème} classe	1 (CDD)	25h09

11. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'UN MARCHÉ RELATIF A LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Suite aux récentes évolutions réglementaires (Loi NOTRE, décret du 27/01/2012 sur la connaissance des réseaux,...) les services publics d'eau potable et d'assainissement des collectivités locales améliorent leurs connaissances des infrastructures et de leur fonctionnement.

Dans la perspective d'un transfert des compétences eau et assainissement au 1er janvier 2020, des collectivités du territoire de l'Agglo de Tulle, le Syndicat des Eaux de la Montane et plusieurs communes limitrophes ont souhaité se regrouper ponctuellement pour faire établir, sur chacun de leur service d'eau, un schéma directeur comprenant la réalisation d'un diagnostic, la définition de scénarii d'optimisation et la déclinaison d'un programme opérationnel pluriannuel de travaux.

Le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SD AEP) permet d'acquérir une vision d'ensemble pour une gestion globale et cohérente des questions d'eau potable à l'échelle d'un territoire identifié.

Il permet de disposer :

- d'une représentation la plus complète et la plus fiable possible de l'état et du fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable existants,
- d'une liste complète de scénarios d'aménagements et de travaux visant à améliorer/optimiser le fonctionnement des systèmes d'alimentation en eau potable,
- d'une programmation pluriannuelle de travaux et d'aménagements.

Ce document constitue à la fois un outil d'aide à la décision pour les élus en leur fournissant les informations nécessaires à leur choix et un outil de planification pour une quantification et une hiérarchisation claire des programmes pluriannuels d'actions et d'investissements à réaliser.

Pour garantir une cohérence territoriale, il est proposé d'organiser la réalisation de ce schéma à l'échelle d'un périmètre pertinent, homogène et de taille suffisante.

Par ailleurs, afin de mener à bien la réalisation de ce schéma, il est envisagé de faire appel à une "assistance à maîtrise d'ouvrage" pour un accompagnement administratif et technique dans la réalisation du SD AEP.

C'est dans ce contexte que le Syndicat des Eaux de la Montane et plusieurs communes limitrophes (Bar, Chanac-les-Mines, Les Angles, Gimel-les-Cascades, Corrèze et Saint Augustin, Saint Bonnet Avalouze) souhaitent constituer un groupement de commandes en application de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, à double objet :

- la passation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du SD AEP,
- la passation du marché de réalisation du SD AEP.

Une convention est établie entre les membres du groupement (Syndicat des Eaux de la Montane, communes de Bar, Chanac-les-Mines, Corrèze, Les Angles, Gimel-les-Cascades Saint Bonnet Avalouze) pour définir les modalités de fonctionnement et une Commission ad hoc du groupement sera désignée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de prendre part à la réalisation des marchés visés en objet,
- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de ces marchés,
- ACCEPTE la désignation du Syndicat des Eaux de la Montane comme coordonnateur du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention portant constitution du groupement de commandes, ainsi que l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier,
- DESIGNÉ comme suit les représentants de la Commission ad hoc du groupement :
 - * membre titulaire : Jean FAURIE
 - * membre suppléant : Jean-François LABBAT
- APPROUVE le lancement des procédures de consultation par le groupement de commandes.

12. ASSAINISSEMENT RUE DES CHARRONS, RUE GOUTTEREDON ET SECTEUR LES GRAVADES ENTREPRISE RETENUE POUR LES ESSAIS DE RECEPTION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise MACHEIX IVC pour les essais de réception dans le cadre des travaux d'assainissement rue des Charrons, rue Goutteredon et secteur Les Gravades. Ces essais comportent des contrôles du compactage, des inspections télévisuelles et des épreuves d'étanchéité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise MACHEIX IVC pour les essais de réception dans le cadre des travaux d'assainissement rue des Charrons, rue Goutteredon et secteur Les Gravades pour un montant de 13 295 € HT,
- dit que les montants seront prévus au budget Assainissement 2017,
- charge Monsieur le Maire de signer les marchés ainsi que tous documents s'y rapportant.

13. CHARTE DES PRATIQUES COMMUNES DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE TULLE AGGLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une charte des pratiques communes pour les bibliothèques du réseau de Tulle Agglo a été établie par un comité de pilotage. Cette convention permet de prendre en compte l'évolution du réseau et d'harmoniser les services rendus aux usagers afin d'avoir une meilleure lisibilité sur le territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de signer la charte des pratiques communes du réseau des bibliothèques avec Tulle Agglo et de la faire appliquer.

Affaires diverses : néant